



## Commission réclamé sur la vente d'un bien immo.

Par **seb49po**, le **28/03/2008** à **17:56**

Bonjour, voila mon cas, à la recherche d'une maison ancienne, j'ai contacté par e-mail une agence immobiliere pour faire une visite dans une maison pour laquelle j'étais interessé( prix de la maison FAI 171600euro). Bref une visite banale sans avoir trop d'informations à nos questions posées. Dans la semaine je rappelle pour avoir une 2eme visite avec mes parents un samedi...Mais on me réponds qu'ils ne pourront pas. Je laisse tombé, ayant déjà eu affaire avec eux sur un autre bien immobilier passé sous le nez. je vois cette meme maison dans le journal sans prix, je décide de téléphoner( 160 000euro net vendeur, il s'agit du propriétaire de cette maison avec le terrain qui est en fait un promoteur) et de prendre rendez vous pour une visite. La visite faite je fais une proposition à 150 000euro qui est acceptée par la suite avec signature du compromis... Le problème vient du fait que la personne de l'agence immobiliere contacté au début a demandé qui etait l'acheteur? Se rendant compte que c'est moi, elle fait une sorte de pression pour réclamer une partie de la vente soit 5000euro sinon elle fait annuler la vente...

Sachant que je n'ai rien signé avec elle , juste fait une visite comme j'ai fait avec le promoteur, a t'elle le droit de faire ça ? de demander une commission et d'annuler la vente ?

Le promoteur travaillant avec cette agence.

Quand j'appelle le notaire ( biensur ce n'est pas lui qui me répond), je n'ai pas de réponse sur le droit d'annuler la vente et on me dit que ça ne les regarde pas, mais que c'est à l'agence de voir avec nous et le promoteur...

Je ne sais pas quoi penser, que mon conseillez vous ?

Merci, cordialement.